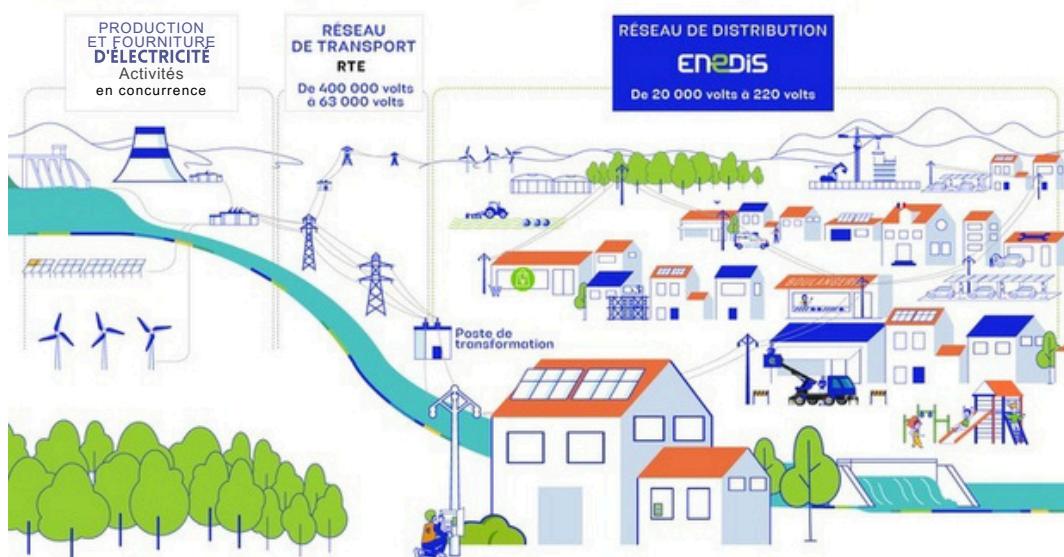


L'ORGANISATION du marché de l'électricité

La place d'Enedis dans le système électrique français



01

LE PRODUCTEUR

produit l'électricité à partir de différentes sources d'énergie (nucléaire, thermique, énergies renouvelables telles que l'éolien, l'hydraulique ou le solaire).

02

LE TRANSPORTEUR

RTE, le gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité français, assure l'acheminement via les lignes électriques.

03

LE DISTRIBUTEUR

Enedis (présent sur 95 % du territoire) ou les entreprises locales, approvisionnent l'électricité via deux niveaux : moyenne tension A (HTA) et basse tension B (BT). Il assure l'exploitation, le développement et l'entretien du réseau.

04

LE FOURNISSEUR

achète l'électricité au producteur pour la revendre aux clients. Il gère leur contrat de fourniture et peut être également producteur.

05

LE CLIENT (particulier, entreprise, collectivité)

choisit librement son fournisseur et signe un contrat de fourniture. S'il n'est pas raccordé au réseau, le fournisseur se charge des démarches auprès du gestionnaire de distribution. Il peut aussi produire sa propre électricité (par exemple via des panneaux solaires) pour l'autoconsommer ou la revendre.



Lexique des termes techniques

Compteur électrique

sert à mesurer l'énergie consommée ou produite.

Disjoncteur de branchement

est un dispositif de protection d'une installation électrique intérieure : il coupe le courant en cas d'incident (surcharge, court-circuit...).

Installation électrique intérieure

correspond à l'ensemble des éléments électriques situés après le compteur et le disjoncteur.

PDL/PRM (point de livraison / point de référence mesure)

correspond à une référence géographique, attribuée par Enedis, pour désigner de façon unique le point où un utilisateur peut soutirer ou injecter de l'électricité.

Poste de transformation HTA/BT

est un local inaccessible au public assurant la liaison entre le réseau moyenne tension (HTA) et le réseau basse tension (BT).

Poste source

est un ouvrage électrique qui relie le réseau public de transport (HTB) au réseau public de distribution (HTA). Il a pour fonction de répartir cette électricité sur différentes canalisations appelées « départs ».

Puissance de raccordement

est la puissance maximale que le client prévoit d'appeler en son point de livraison. Sa valeur est précisée dans la convention de raccordement.

Puissance souscrite

est déterminée par le client au point de connexion en fonction de ses besoins et pour 12 mois.

Puissance limite

est la limite réglementaire en fonction de la distance au poste source.

HTB (haute tension de type B)

correspond au réseau de transport d'électricité exploité par RTE à des niveaux de tensions : 50 kV à 400 kV

HTA (haute tension de type A)

correspond à des niveaux de tensions compris entre 1000 V à 50 kV, la plupart des lignes sont à 20 kV

BT (basse tension)

correspond à un niveau de 230V ou 400V

Convention (ou proposition) de raccordement

est un document qui définit les modalités techniques, juridiques et financières du raccordement.

Point de connexion

est la limite de propriété entre les ouvrages électriques de l'utilisateur et les ouvrages électriques du réseau public. Il coïncide généralement avec le point de livraison.

RPD (réseau public de distribution)

exploité par Enedis, il comprend les lignes HTA/BT et les postes HTA/BT.

RPT (réseau public de transport)

exploité par RTE, il est majoritairement constitué de lignes HTB.

Taux de réfaction

correspond à la part moyenne des coûts de raccordement couverte par le tarif d'utilisation du réseau public (TURPE), fixée à 40%.

TURPE (tarif d'utilisation du réseau public d'électricité)

intégrée à la facture d'électricité des clients, il permet de rémunérer les gestionnaires du réseau pour l'entretien et l'exploitation de celui-ci.

Transformateur

est un équipement électrique permettant de modifier le niveau de tension d'une source électrique alternative.